

*Impôt sur le revenu—Loi*

Nous savons ce qui est arrivé quand l'industrie de la potasse de la Saskatchewan a été nationalisée et que tous les capitaux ont fui la province à cause de cela. Nous ne voulons pas qu'un tel bouleversement se produise dans ce cas-ci et nous tenons à ce que la société exploite la mine et crée des emplois. Il faut faire beaucoup plus que de la recherche industrielle si nous voulons exploiter le gisement de césium.

Le point central du budget consiste dans la proposition fédérale visant à réduire la taxe de vente provinciale et de rembourser les provinces pour le revenu qu'elles perdront pendant la période de réduction. Tous les députés savent que, de façon générale, le gouvernement fédéral avait proposé de rembourser les frais d'une réduction de 2 p. 100 de la taxe de vente à la condition que les provinces réduisent leur taxe de vente de 1 p. 100 de plus pendant six mois. Dans le cas de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, le programme a été modifié de façon à prévoir une réduction générale de 2 p. 100 de la taxe de vente pendant une période de 9 mois plutôt que pendant 6 mois.

Ce programme a donné des résultats intéressants. Le Manitoba a proposé de réduire de 2 p. 100 sa taxe de vente. Puis, il comptait utiliser 1 p. 100 de la taxe de vente ce qui représenterait de 20 à 21 millions de dollars, pour créer directement des emplois. Depuis le changement de gouvernement, la province a surtout cherché à rétablir sa capacité de production en favorisant le développement de l'industrie et la création d'emplois permanents. Comme chacun sait, ce 1 p. 000 provenait entièrement des recettes provinciales. C'est la province qui l'a entièrement fourni. Le gouvernement fédéral ne devait pas le rembourser.

La semaine dernière, le député de Kingston et les Îles (M<sup>le</sup> MacDonald) et moi-même avons posé des questions au ministre des Finances. Nous avons découvert qu'il avait accepté des contre-propositions de diverses provinces et qu'il avait au moins demandé aux autres partenaires s'ils jugeaient ces contre-propositions acceptables. Qu'a-t-il fait pour le Manitoba? Il a rejeté ses propositions sans autre forme de procès. Ce programme était financé entièrement par la province. C'était un programme de création d'emplois. Tout le monde, indépendamment de toute affiliation politique, reconnaît que ce programme relevait entièrement de la province. Mais le ministre des Finances l'a rejeté purement et simplement. Il n'a même pas eu la décence de demander aux autres partenaires de la Confédération s'ils le jugeaient acceptable.

Tout d'abord, le fédéral empiète sur un domaine provincial. Le député de Kingston et les Îles l'a bien souligné à la Chambre. Je ne crois pas nécessaire de revenir là-dessus, quoi que ce serait peut-être plus sage avec le gouvernement que nous avons. En empiétant ainsi sur un domaine provincial, il ébranle un peu plus la Confédération, ça nous le savons. Il a fait chanter les provinces, surtout le Manitoba qui ne compte qu'un million d'habitants. Le Manitoba cherche à reprendre de l'expansion et à redonner confiance aux investisseurs. C'est un rude coup qui lui a été porté. Par exemple, si la province n'avait pas accepté cette proposition, ses contribuables auraient payé des impôts fédéraux pour rembourser aux autres provinces le coût de ce programme. J'ai parlé des contribuables du Manitoba. Je ne fais pas de distinction entre les contribuables fédéraux et provinciaux, car ce sont les mêmes personnes.

[M. Epp.]

Les gouvernements provinciaux avaient le couteau sous la gorge, et le ministre des Finances le savait bien. Aux termes de la proposition, les provinces n'étaient pas traitées également. J'ai déjà mentionné qu'il avait rejeté d'emblée la proposition du Manitoba. Le cas de l'Alberta a déjà été bien exposé et je n'ai pas à parler au nom des députés de l'Alberta. Ils ont fort bien exprimé les vœux des électeurs de leur province, mais je dois admettre qu'après avoir entendu le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) la semaine dernière, je n'en suis plus si sûr.

● (1522)

L'Alberta a approuvé la proposition dans la mesure où elle prévoyait une réduction de la taxe de vente provinciale. Au cours des négociations entre le gouvernement fédéral et celui du Québec, elle est devenue une proposition en vue de réduire l'impôt fédéral sur le revenu. Quelle différence y a-t-il entre un Albertain et un Québécois qui gagnent le même montant, qui ont les mêmes dépenses et les mêmes besoins à satisfaire et qui tous deux doivent faire instruire leurs enfants? Pourquoi la famille albertaine ne devrait-elle pas obtenir les mêmes avantages? Je ne vois pas pourquoi la famille albertaine dont les revenus et les besoins sont semblables ne devrait pas avoir le droit à la décharge dont va bénéficier la famille québécoise.

La semaine dernière, le ministre de l'Industrie et du Commerce a essayé de défendre la proposition devant la Chambre. Il a fait remarquer, par exemple, que d'autres provinces ont des taux d'imposition bien supérieurs à ceux en vigueur dans la province de l'Alberta. Il a même signalé que le taux de l'impôt provincial sur le revenu en Alberta était seulement 38 p. 100 du taux fédéral, ce qui est moins que dans les autres provinces. La seule conclusion que je puisse tirer de son discours, et les Albertains m'apporteront certainement un démenti si je me trompe, c'est que les Albertains ont en fait les moyens de payer davantage. Cela revenait à dire, selon lui, qu'ils ne payaient pas leur juste part.

D'après mes conversations avec des Albertains, il paraît qu'un ancien député est allé toucher sa récompense dans l'autre endroit. Il a pendant un certain temps été ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Trudeau. Avant de changer de parti, il a dit aux Albertains qu'il se rendait à Ottawa pour exposer les problèmes de l'Alberta au gouvernement fédéral. Avant longtemps, il a changé son fusil d'épaule et il retournait en Alberta pour vanter à ses compatriotes tout le bien que leur apportait le gouvernement fédéral. N'ayant pas pour habitude de prendre des vessies pour des lanternes, les Albertains ne l'ont pas cru et ils n'ont pas élu de libéraux. Celui dont je parle a touché sa récompense dans l'autre endroit.

Il nous faudrait un budget qui fasse justice à tous les Canadiens. Simplement pour illustrer l'iniquité qui existe au niveau individuel, le budget présenté le 10 avril accorderait à un résident du Québec une réduction maximale de \$85 sur son impôt sur le revenu fédéral à payer pour 1977, pourvu qu'il ait payé de l'impôt sur le revenu. Si cette personne avait déménagé dans une autre province en 1978, elle bénéficierait également d'une réduction de 3 p. 100 de la taxe de vente dans la nouvelle province qu'elle habiterait. Cependant, l'Albertain qui pourrait avoir déménagé dans la province de Québec depuis 1977 ne toucherait aucune ristourne, ni d'impôt ni de taxe de vente. C'est un exemple d'injustice, mais il en a d'autres.